

## C.E.T. de Champ de Beaumont (BEA)

### Fiche descriptive

Généralités	<p>Localisation : C.E.T. de "Champ de Beaumont" Rue de Trazegnies 520 6031 Monceau-Sur-Sambre. <math>X_{\min} : 149970, X_{\max} : 150820 ; Y_{\min} : 123490, Y_{\max} : 124230</math> m.</p> <p>Superficie : 21 Ha (C.E.T. uniquement). Exploitant : S.A. CETB. Classe : C.E.T. de classe 2. Type : Ancien champ voisin d'un teruil.</p>	
Exploitation	<p>Autorisations en vigueur : Autorisation d'exploiter du 2/12/1999 (expiration en 2019). Modification des conditions particulières (16/12/2008) d'exploitation de l'autorisation du 2 décembre 1999. Permis d'environnement du 11/02/2014 – Renouvellement de l'autorisation de déversement d'eaux usées et modification de l'arrêté du 16/12/2008 (expiration 2019).</p> <p>État actuel : C.E.T. en exploitation (depuis 1990). Cellules et phases d'exploitation : Exploitation en cellules. Zone A : cellules A1 à A5 (superficie d'environ 2 Ha chacune) pour déchets légèrement fermentescibles ; Zone B : cellules B6 à B10 (superficie variant entre 1,38 et 1,82 Ha) pour déchets non fermentescibles.</p>	
Percolats et Rejet STEP	<p>Récupération des percolats : Oui (écoulement gravitaire). STEP sur site : Oui (bioréacteur membranaire ; microfiltration ; filtration sur charbon actif).</p> <p>Rejet en eaux de surface : Oui (ruisseau du Judonsart). Rejet à l'égout : Non.</p>	
Eaux Souterraines	<p>Nappes présentes : Nappe du Houiller + écoulements hypodermiques dans la frange altérée de la partie supérieure du socle carbonifère (143-115 m). Rabattement de nappe : Oui (drainage sous membrane de la nappe du Houiller). Réseau de piézomètres : P1, P2, P3, P521, P522, P524.</p>	
Biogaz	<p>Valorisation du biogaz : Oui. Nombre de puits de gaz : ~40 puits de gaz sur les cellules A1 à A4. Equipement en cours sur les cellules A5 et A6 (remplaçant B6). Moteur (puissance) : 1 (526 kW). Torchère : 1.</p>	
Surveillance environnementale	AIR	<p>Emissions moteurs : Oui. Emissions diffuses de biogaz : Aucun suivi. Qualité de l'air ambiant : Analyseurs du méthane sur site. Suivi des odeurs : Aucun suivi.</p>
	EAU	<p>Percolat : Oui. Rejet STEP : Oui. Eaux de surface : Oui (ruisseau du Judonsart en amont et en aval du point de rejet officiel). Eaux souterraines : Oui (P1, P2, P3, P521, P522, P524).</p>
Campagnes ISSeP	<p>1<sup>ère</sup> campagne (2002) : Rapport 40/2001. 2<sup>ème</sup> campagne (2004) : Rapport 1525/2004. 3<sup>ème</sup> campagne (2008) : Rapport 187/2009. 4<sup>ème</sup> campagne (2011-2012) : Rapports 1679/2012 (Eau), 3775/2012 (Air) et complément (2012) 2056/2013. 5<sup>ème</sup> campagne (2014) : Rapport 3115/2014 (Eau) et rapport 1277/2014 (Air) 6<sup>ème</sup> campagne (2017) : Rapport 5845/2017 (Eau) et rapport 1714/2017 (Air)</p>	